



ALERTE ROUGE SUR L'AUDIOVISUEL PUBLIC !

Lors de ses vœux le lundi 27 janvier dernier, la ministre de la Culture, Madame Dati, a rappelé une nouvelle fois sa volonté de créer une holding par une réforme de l'audiovisuel public, qu'elle entend mener à son terme d'ici l'été.

Pour un audiovisuel public fort, la ministre de la Culture, s'engageait devant la profession, en Conseil National des Professions du Spectacle le 14 janvier 2025, à préserver les crédits de l'Etat, avant de défendre devant le Sénat le 17 janvier suivant, un amendement au Projet de Loi de Finances 2025 actant une baisse de 80 millions d'euros de rabot supplémentaires !

Le projet de réforme est depuis de longs mois dénoncé par toutes les orgas de salarié·es à chaque fois que la ministre le sort de ses tiroirs, comme une tactique visant à faire encore des économies et non pas à préserver un audiovisuel public fort, indépendant et de qualité dont nous avons particulièrement besoin alors que de trop nombreux médias propagent les idées dangereuses et nauséabondes de l'extrême-droite.

Fin 2024, le gouvernement Barnier s'est assis sur les engagements pluriannuels de financement prévus et planifiait une baisse du budget de l'audiovisuel public en 2025. Les Commissions Culture et Finances avaient alors rendus des avis défavorables sur les Contrats d'Objectifs et de Moyens des différentes structures, qui ne peuvent être tenus face à de telles coupes dans les budgets.

Ces suppressions et coupes successives subies par l'audiovisuel public fragilisent énormément le secteur et menacent la politique de services publics partout en France, avec des répercussions à craindre pour l'ensemble de l'écosystème audiovisuel auquel participent de nombreux·euses travailleurs et travailleuses.

Une Commission Mixte Paritaire est réunie ce jour pour trouver un accord sur les crédits de la Culture.

La CGT Spectacle et ses syndicats demandent que les parlementaires annulent les baisses de financement qui menacent l'audiovisuel public.

La CGT demande :

- Le retrait de tout projet de holding et/ou de fusion concernant les sociétés de l'audiovisuel public ;
- Un véritable dispositif de financement pérenne et dynamique du service public audiovisuel, garantissant à la fois son indépendance à l'égard du pouvoir exécutif et les moyens nécessaires à la réalisation de ses nombreuses missions ;
- Le maintien de la couverture conventionnelle des salarié·es comme socle minimal à toute évolution.

Paris, le 30/01/2025